NOTRE CONTE DU DIMANCHE

VOISIN DE CAMPAGNE

Sous les derniers rayons du soleil couchant, Mlle Aline relisait sa lettre. Quand le facteur la lui avait remise un moment plus tôt à la grille du jardin, elle s'était étonnée de se sentir si émue. Elle vivait solitaire en ce coin de campagne bretonne, uniquement occupée du soin de sa petite maison et des maigres récoltes qu'elle retirait d'une terre toute proche. Elle avait atteint la quarantaine sans désirs, comme sans regrets. Pour ne point se séparer d'un père infirme et autoritaire, elle refusait les rares partis qui s'offraient, acceptant d'avance la vieillesse solitaire. Sans fortune, comme sans beauté, elle conservait pourtant ce charme qui s'attache aux êtres desquels se dégage une profonde bonté. Ses yeux restaient beaux, sa démarche svelte, mais une insurmontable timidité la rendait gauche. Rien en elle ne semblait devoir attirer ni plaire. Elle le savait et en souffrait, cachant sous une apparente philosophie et une gaieté de commande l'ardent besoin de tendresse qui la consumait.

Quelques mois avant ce soir radieux, un événement s'était produit qui, pour quelques heures, changeait la vie de la vieille fille. Un ami de Paris lui recommandait son nouveau voisin, Prosper Andral, qui venait d'acheter la gentilhommière et les prairies mitoyennes à la propriété d'Aline.

Il était venu, elle l'avait reçu de son mieux, et bien qu'il ne se montrât ni jeune, ni séduisant, elle l'accueillit comme le naufragé perdu sur une plage déserte salue le compagnon inattendu que le ciel lui envoie. Pour son âme romantique de Bretonne, il prenait les apparences d'un hôte divin. Elle ne voyait ni son embonpoint précoce ni sa calvitie. Il suffisait qu'il parlât, elle demeurait ravie.

Il l'entretenait de ses relations, de ses affaires, lui faisant part de ses projets de culture. Elle ne voulait pas voir qu'il manquait d'une certaine culture et que, hormis son bien, rien ne semblait l'intéresser. Il suffisait qu'elle acceptât les goûters copieux qu'elle lui faisait servir et qu'il parût apprécier la grosseur des fruits, l'arome des vins, la qualité du pain et des tartes, elle était heureuse. Il écrivait aussi et ses lettres, d'une banalité désolante, lui étaient pourtant douces. Quelqu'un, enfin, pensait à elle. Elle n'osait souhaiter davantage. Au moment où elle achevait sa lecture, la servante Annaïk vint annoncer :

— Il y a là une belle dame en auto qui demande Mademoiselle. Elle ne veut pas dire son nom.

Aline courut. Une visite ! De qui, mon Dieu ?... Depuis si longtemps les amies de son enfance s'étaient essaimées un peu partout à travers la France, presque toutes mariées à des officiers de marine. Aucune, jamais, n'était revenue. Laquelle pouvait être là aujourd'hui ? Germaine, Marguerite, Yvonne ?...

Devant le perron de la maisonnette, une splendide créature se tenait, son réticule d'or entre les doigts, à la fois indécise et satisfaite.

— Aline, ma petite Aline, tu ne me reconnais donc pas ?...

Et ses bras s'ouvrirent, tandis qu'un sourire malicieux éclairait son fin visage de blonde. L'autre, muette, se laissait embrasser, ne retrouvant rien de ses souvenirs dans cette inconnue qui savait son nom et avait frappé à sa porte.

Vite, l'étrangère la rassura :

— Voyons, Linette, tu as donc oublié Solange, ta compagne de classe, et nos promenades dans la lande, et nos folles baignades sur la plage, et tout ?

Solange ! Aline revit tout de suite la gamine mince et futée, dont les yeux verts luisaient de malice, à laquelle elle avait dû jadis ses meilleures joies et ses plus fortes punitions.

Fille de marin, Solange, la première, avait fui la contrée en compagnie d'un riche industriel qui ne l'avait enlevée que pour forcer la famille à le lui donner pour femme. Très vite veuve, elle vivait à Paris, jouissait de sa fortune, oubliant le pays et les amis des humbles jours.

Aline l'avait fait entrer dans le petit salon qui sentait le parloir et le presbytère. Emerveillée elle écoutait sa compagne lui conter sa vie mondaine, élaborer les mille projets qui emplissaient son cerveau de désœuvrée. Quand elle fut à bout de souffle, Solange, enfin, songea à questionner celle qui, depuis deux heures, ne se lassait point de l'entendre ni de l'admirer.

— Et toi, pauvrette, demanda-t-elle, comment ne t'es-tu pas mariée, comment peux-tu croupir ici toute seule ?

Puis tout à coup, curieuse :

— Tu ne me feras pas croire que tu n'as jamais aimé personne. Même à présent, telle que tu es, je suis bien sûre que tu as, en cachette, un bel amoureux qui désespère et qui t'attend.

Aline sentit ses oreilles bourdonner, tandis qu'un flot de sang empourprait sa face. Durant une minute, elle fut presque jolie. Solange, sans le savoir, venait tout à coup d'entr'ouvrir pour elle des horizons inconnus.

Ce bonheur, dont autrefois elle n'avait pas voulu, n'était-il pas tout près de sa main ?... La belle Parisienne comptait deux ans de plus qu'elle ; ne venait-elle pas de lui avouer qu'elle se préparait à un second mariage ?... La vie ne finissait donc pas après quarante ans. Elle pouvait, elle, l'isolée, se créer un foyer, connaître l'amour... Solange, pourtant, ne lui laissait pas le temps de la réflexion ; indiscrète, pressée, elle la suppliait de lui donner des détails, prétendant tout savoir du roman de son amie.

Le prétendu était-il jeune, riche, séduisant, écrivait-il de jolies lettres ?...

Alors Aline fut grisée. Créant de toutes pièces le conte de fées qui, sous l'impulsion de Solange venait de surgir en sa cervelle d'imaginative, elle osa répondre :

— Oui, il est jeune, beau, assez fortuné, il m'envoie des lettres délicieuses.

Longtemps elle continua, inventant des entrevues, citant des phrases, disant des projets que, quelques instants plus tôt elle eût traités de folies.

Dix heures sonnèrent. Solange se leva.

— Je reviendrai, ma chérie, tu m'annonceras le jour de tes fiançailles. Où que je sois, je veux assister à votre mariage. Au revoir, Aline. Elles s'embrassèrent.

La nuit d'été parait la campagne de sa magie. Une clarté douce éclairait l'espace. La pleine lune mettait sur les choses la blanche caresse de sa lueur argentée. Les seringhas et les roses embaumaient dans l'air léger.

Aline, hypnotisée suivait des yeux la petite flamme rouge de l'automobile. Quand elle ne la vit plus, elle regagna sa chambre, alluma sa lampe et, retirant la lettre de son corsage, elle lut :

« Ma chère Demoiselle,

» Je suis de retour de mon voyage à Paris. J'ai constaté avec plaisir que les blés sont hauts et que les pommes de terre poussent bien. J'espère que votre santé est bonne et que tout va comme vous voulez dans le potager comme dans les champs... »

Il parlait ensuite de la nouvelle vache qu'il venait de faire venir, des porcelets qui grossissaient de façon satisfaisante et terminait par de sages conseils sur les semis tardifs.

Aline, d'un trait, se remémora tout ce que, dans son incompréhensible délire, elle avait imaginé tout à l'heure. Les paroles tendres, les lettres délicieuses qu'elle citait à Solange ! En relisant la seule, la vraie, elle répéta avec des larmes dans les yeux : « Les blés sont hauts, les pommes de terre poussent bien ! »

Elle seule avait créé la chimère qui, une seconde, suffisait à l'éblouir. Devant l'écroulement de ses illusions, elle demeurait sans forces, ne pouvant que murmurer : « Les blés sont hauts, les pommes de terre poussent bien. »

Jehan d'IVRAY.

LES HOUILLÈRES DU NORD

Leur production a dépassé de 10.370 tonnes celle de 1913

Source de richesse incalculable pour le pays tout entier, les mines du Nord avaient été, de 1915 à 1918 terriblement ravagées par l'envahisseur.

Depuis, le labeur acharné des hommes de chez nous s'est efforcé de les remettre en état.

Quelle est exactement, à l'heure actuelle, la situation de nos Houillères du département du Nord ?... C'est ici le sujet de cette enquête à laquelle nous avons jugé bon de nous livrer à Douai, Anzin, ailleurs encore, et dont voici les résultats probants.

Que nos lecteurs se rassurent : les mines de notre région ont recouvré en 1924 leur activité d'avant-guerre. Mieux encore !... leur extraction nette a atteint 6.828.131 tonnes contre 6.873.761 tonnes en 1913. Soit une augmentation de 10.370 tonnes en 1924 sur la quantité extraite en 1913.

Quant à la fabricatiin du coke, elle fut de 845.403 tonnes contre 840.026 en 1913.

La situatiin est réconfortante, comme l'on voit.

LES MINES CONCÉDÉES

Pour l'instruction de nos lecteurs, donnons d'abord un état complet des mines concédées.

Le département du Nord comprend cinq concessions de mines de fer inexploitées et 22 concessions de mines de houille, dont les 17 suivantes sont exploitées :

Compagnie des mines d'Anzin : Anzin, Denain, Raismes, Saint-Saulve, Vieux-Condé et Fresnes. — Compagnie des mines de Vicoigne, Nœux et Drocourt : Vicoigne. — Société Houillère de Thivencelles : Thivencelles, Escaptpont, Saint-Aybert. — Compagnie des mines de Crépin-Nord : Crespin. — Société Métallurgique de Senelle-Maubeuge : Douchy. — Société des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin : Azincourt. — Compagnie des mines d'Aniche : Aniche, Flines-lez-Raches. — Compagnie des mines de l'Escarpelle : Escarpelle, Courcelles-lez-Lens.

LA RÉPARTITION DE LA PRODUCTION

Donnons maintenant le résumé de la production nette de nos mines. Cette production se répartit comme suit, selon les qualités et les catégories commerciales :

Aniche. — Charbon de forge, 30.944 ; Charbons gras, 809.191 ; Demi-gras, quart-gras, maigre, 839.755 ; Anthracite, 666.151.

Anzin. — Charbons gras, 698.846 ; Demi-gras, quart-gras, maigre, 1.120.592 ; Anthracite, 1.068.915.

Azincourt. — Charbon gras, 101.181.

Crespin. — Charbons de forge, 93.046.

Douchy. — Charbons gras, 292.957.

Escarpelle. — Charbons gras, 437.926 ; Demi-gras, quart-gras, maigre, 390.658.

Thivencelles. — Demi-gras, quart-gras, maigre, 88.500 ; Anthracite, 92.700.

Vicoigne. — Anthracite, 96.769.

Au total, Aniche a produit 2.346.041 tonnes ; Anzin, 2.888.353 ; Azincourt, 101.181 ; Crespin, 93.046 ; Douchy, 292.957 ; Escarpelle, 828.584 ; Thivencelles, 181.200 ; Vicoigne, 96.769. Ce qui fait bien les 6.828.131 tonnes indiquées plus haut comme total général de production en 1924.

Sur cette production nette, 1.284.522 tonnes ont été agglomérées pour fournir 753.176 tonnes de briquettes et 625.092 tonnes de boulets.

783.019 tonnes mélangées à 263.465 tonnes achetées ont été cokéfiés et ont produit 845.403 tonnes de coke, 24.302 tonnes de goudron, 4.863 tonnes de benzol brut et 10.083 tonnes de sulfate d'ammoniaque et 82 millions de m3 de gaz disponible, dont 39 millions vendus à l'extérieur.

LA RÉPARTITION COMMERCIALE

La production marchande, compte tenu de quelques achats de charbon pour mélanges et de la variation des stocks, s'est répartie comme suit :

Les mines ont consommé : 557.459 tonnes de charbon ; 23.507 tonnes d'agglomérés ; 5.265 tonnes de coke ; 43 millions de m3 de *gaz et 2.808.071 kwh, balance des échanges* d'énergie électrique à l'extérieur, soit, au total 9 % de l'extratction nette.

Les ouvriers ont consommé 202.108 tonnes de charbon, 1.077 tonnes d'agglomérés et 40 tonnes de coke, soit au total 3 % du total de 9 % de l'extraction nette.

Les livraisons au commerce ont été de 6.243.259 tonnes, savoir :

Par chemin de fer : Charbon, 3.078.670 ; Agglomérés, 1.198.414 ; Coke, 764.449.

Par bateaux : Charbon, 859.017 ; Agglomérés, 123.557 ; Coke, 21.393.

Par voitures : Charbon, 126.363 ; Agglomérés, 22.648 ; Coke, 48.748.

En outre, il a été livré pour la France, en dehors des chemins de fer d'intérêt général, 3.422.555 tonnes de charbon ; 907.132 tonnes d'agglomérés ; 817.727 tonnes de coke. — Pour les chemins de fer d'intérêt général : 463.464 tonnes de charbon ; 306.169 tonnes d'agglomérés ; 180 *tonnes de coke. — La* navigation a acheté : 198 tonnes de charbon ; 42.242 tonnes d'agglomérés.

Les exportations furent de 176.051 tonnes de charbon gras, 89.076 tonnes d'agglomérés ; 16.683 tonnes de coke. Au résumé, 281.810 tonnes furent exportées à l'étranger.

Nos Houillères sont une source de richesse pour le pays entier, disions-nous au début de cet article ; comme on le voit, les faits constatés viennent pleinement corroborer nos dires.

En un prochain article, nous donnerons à nos lecteurs une série d'aperçus sur le personnel engagé dans ces vastes entreprises, sur les salaires, les institutions de prévoyance, l'outillage, l'état général de nos mines du Nord.

V. B.

La Guerre au Maroc

On annonce des succès de nos troupes

UN CAMPEMENT DE TROUPES FRANÇAISES

Fez, 11. — En vue de rassurer les tribus soumises du nord et du nord-ouest d'Ouezzan, un de nos groupes mobiles s'est porté hier sur Zitouna à 20 kilomètres environ au nord d'Ouezzan et l'a occupé sans difficultés. Nous n'avons éprouvé aucune perte ; l'ennemi a laissé des *cadavres sur le terrain.*

Chez les Tdouls, l'action combinée de deux de nos détachements, a permis d'arrêter une infiltration ennemie assez sérieuse au nord-ouest de l'Oued-Amelil.

Pour ces deux opérations, nos troupes étaient accompagnées de groupes de partisans qui ont rendu d'excellents services.

Envoi de renforts

Paris, 11. — Prochainement, la division marocaine quittera la Ruhr. Elle sera immédiatement envoyée en renfort au Maroc, à la disposition du maréchal Lyautey et du général Naulin.

C'est la première grande unité constituée qui quitte la France à destination du Maroc.

Le salut de la France et du Maroc aux forces navales espagnoles

Rabat, 11. — Le contre-amiral Guerra, commandant les forces navales espagnoles, a fait escale à Rabat aujourd'hui, à 9 heures, à bord du croiseur « Reina Victoria Eugénia », salué par les batteries de la côte. Le général Heusch s'est rendu à bord pour saluer l'amiral au nom du maréchal Lyautey. Il était accompagné du consul général d'Espagne et du lieutenant de vaisseau Favier.

Le contre-amiral a été reçu à la Résidence générale par le Résident, en audience privée.

A 12 h. 30, le contre-amiral a déjeûné à la Résidence. Il a été reçu à 16 h. 15, par le Sultan avec le cérémonial des audiences solennelles.

La découverte d'une bande de trafiquants d'armes est démentie

Paris, 11. — A la Sûreté générale, on dément formellement l'information relative à la découverte d'une bande de trafiquants d'armes. Toutefois, la Sûreté générale déclare qu'il y a environ deux mois, un individu s'était présenté dans ses bureaux et avait donné certaines indications sur des personnes livrant des armes à des pays étrangers. Après une minutieuse enquête, il fut reconnu que cette affaire ne comportait aucune suite.

Il n'y a eu depuis lors aucun fait nouveau.

Un complice d'Abd-el-Krim arrêté à Gabès

Gabès, 11. — A la suite d'une longue surveillance, le chef du parti destourien de Gabès, Amor ben Guefrache, a été arrêté avant-hier. Une perquisition avait fait découvrir des documents établissant nettement à son actif une propagande antifrançaise et ses relations avec Abd et Krim. Amor ben Guefrache a été écroué et mis au secret. Son dossier a été transmis au procureur de la République, à Sousse. Plus de 60 indigènes seraient compromis dans cette affaire.

Un journal saisi à Lorient

Lorient, 11. — Le Ministre de l'Intérieur a informé les services judiciaires que le journal « La Bataille Syndicaliste » publie un numéro spécial ayant pour titre « Banqueroute, Guerre, Révolution ».

Le Ministre a donné l'ordre de saisir partout où ils seront trouvés les exemplaires de ce journal.

Pas de festivités du 14 juillet à Toulon

Toulon, 11 — Le Conseil Municipal de Pierrefeu vient de décider de supprimer, cette année, les réjouissances publiques, en raison de la guerre du Maroc et de les renvoyer à une date ultérieure.

L'Angleterre ne veut pas s'occuper de nos affaires

Madrid, 11. — On signale que la réponse britannique faite à la note espagnole relative à Tanger a été communiquée, à titre de courtoisie, à Paris en même temps qu'à Madrid. On lui prête un caractère nettement négatif, le gouvernement anglais n'ayant nullement l'intention, ajoute-t-on, de s'engager dans une affaire n'intéressant directement que la France et l'Espagne.

Les opérations britanniques seront donc limitées à aider à la police des eaux territoriales de Tanger. Une requête de la France et de l'Espagne pour l'extension de la limite des trois milles marins a été repoussée. Une copie de la réponse britannique a été adressée au gouvernement français.

A la Chambre

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

M. CHAUMET demande et obtient la discussion immédiate d'un projet de loi portant approbation d'un arrangement conclu entre la France et l'Allemagne réglant provisoirement la question des changes commerciaux sur le territoire de la Sarre. Ce projet est adopté.

Le chiffre d'affaires

On reprend les articles relatifs à la taxe sur le chiffre d'affaires : à partir du premier jour du trimestre qui suivra la promulgation de la présente loi sont exonérées de l'impôt institué par l'article 59 de la loi du 25 juin 1920 et de celui prévu à l'article 72 de la même loi.

1° Toutes les affaires réalisées par la vente au détail des produits d'alimentation ;

2° Les affaires réalisées par les détaillants ou les fabricants détaillants n'employant pas habituellement en un ou plusieurs établissements plus de trois ouvriers ou employés en dehors des membres de la famille, à la condition qu'il ne s'agisse pas d'affaires portant sur des articles de luxe ; les coopératives de consommation sont assimilées à des commerçants-détaillants en ce qui concerne l'application de ce texte.

M. LEVASSEUR rappelle que ses amis et lui qui ont combattu la taxe sur le chiffre d'affaires ne voteront pas le texte des articles.

VINCENT-AURIOL, président de la commission adjure la *Chambre* de voter ces articles, comprenant d'autant moins la résistance de la Haute-Assemblée. Il conclut en demandant à la Chambre de ne pas se mettre en travers du programme des gauches.

M. CAILLAUX prenant la parole dit qu'il a toujours été contre les impôts de consommation cependant il est des questions nationales ; la question financière en est une, ce n'est pas en diminuant certains impôts que l'on rétablira les finances. Je prendrai, dit-il, toutes les mesures pour réprimer la fraude, et augmenter l'impôt sur le revenu, mais pour l'instant ne diminuez pas les recettes, et en ce moment je crains fort que vous creusiez un trou dans les recettes sans que cela ne profite en rien aux consommateurs.

VINCENT-AURIOL interrompt pour répéter que la taxe à la production, une seule fois perçue, est plus juste que les cascades de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Mais M. Caillaux qui tient à la taxe sur le chiffre d'affaires, ajoute qu'il croit à la fidélité des engagements, mais lorsqu'on est en présence d'un péril national, ajoute-t-il, il faut attendre. (Appl. répétés au Centre).

VINCENT AURIOL tout en reprochant à M. Caillaux de s'être fait applaudir à droite, il n'accepte pas les critiques et insiste pour le vote des articles 141 et 122.

BLUM prenant la parole, appuie les considérations de Vincent Auriol, et montre qu'il s'agit de tenir toutes les promesses des députés de gauche, supprimant la taxe sur le chiffre.

BLUM insiste sur le caractère politique du débat. (Appl. extrême-gauche et divers bancs).

BLUM : le bruit a couru que le gouvernement avait l'intention de poser la question de confiance. Le Ministre des Finances ne l'a pas posée, mais il a parlé sur un tel ton que la liberté morale des membres de la majorité n'est plus entière. (Appl. extrême-gauche et partie gauche.

Vous avez devant vous, dit-il à M. Caillaux, une majorité qui a pris position publique et qui mène bataille sur ces textes. Je vous demande de ne pas oublier que vous vivez encore avec cette majorité et de nas réclamer d'elle trop d'abandonts. (Appl. extrême-gauche et divers *bancs*).

M. Caillaux adjure

M. CAILLAUX remontant à la tribune réclame de la majorité non pas l'abandon d'une réforme promise mais un délai ; à la rentrée, le Gouvernement déposera un projet sérieux qui étendra le forfait. Aussi, dans les circonstances actuelles, dit le Ministre, vous ne pouvez me refuser le délai que je vous demande.

La demande de disjonction

La Chambre vote sur la demande de disjonction des articles 141 et 142.

Les communistes, les socialistes et un certain nombre de radicaux-socialistes votent contre la disjonction, qui est repoussée par 263 voix contre 261.

La taxe sur les automobiles

Une longue discussion s'engage sur les taxes sur les automobiles servant au transport des marchandises.

Après de longues observations de BLUM et de M. LOUCHEUR, un amendement de ce dernier taxant à 60 francs par cheval vapeur, les automobiles servant au transport des marchandises est voté à mains levées.

L'ensemble du budget est voté

La Chambre revient à l'article relatif à la taxe sur le chiffre d'affaires dont elle a tout-à-l'heure repoussé la disjonction à deux voix de majorité.

M. LOUCHEUR tient à déclarer que l'équilibre du budget de 1925 est sérieusement établi et comprend très bien que le ministre ajourne son projet jusqu'après l'emprunt.

L'ensemble du budget est voté par 412 voix contre 29.

La Chambre, comme le Sénat, siégera aujourd'hui

VINCENT AURIOL annonce que le Sénat ayant décidé de discuter le budget demain dimanche, la Commission des Finances demande à la Chambre de se réunir demain soir à 16 h., pour discuter le budget retour du Sénat.

La convocation des réservistes

M. OSSOLA demande le vote du projet relatif à la convocation des réservistes en 1925.

M. BOUILLON LAFONT expose que le Gouvernement ne demande que huit millions pour la convocation de spécialistes de la classe 1924.

La Chambre est consultée sur le projet. Les communistes et les socialistes ainsi que leurs collègues radicaux-socialistes qui ne sont pas très nombreux contrebalancent les autres députés également en petit nombre.

Le bureau déclare qu'il y a doute. Il est procédé au vote par scrutin. Les gauches votent contre. Le projet est repoussé par 293 voix contre 275.

La Chambre décide alors de se réunir dimanche à 15 heures. La séance est levée à 20 h. 20.

JUSTICE DE PAIX

Paris, 11. — De l'« Officiel » : Sont nommés suppléants des juges de paix de **Bergues**, M. Meesemacker Léon, en remplacement de M. Hennegrave, atteint par la limite d'âge et qui est nommé juge de paix honoraire ; à **Lens canton ouest**, M. Lecocq Hippolyte, en remplacement de M. Boulanger, démissionnaire.

En attendant le retour du budget, le Sénat épuise son ordre du jour

Paris, 11. — La séance est ouverte à 10 h. 05, sous la présidence de M. Antony Ratier.

On discute le projet portant conversion en crédits définitifs en crédits ouverts sur l'exercice 1924 au titre du budget spécial des dépenses recouvrables en exécution des traités de paix et du compte spécial des dépenses recouvrables en exécution des traités de paix et du compte spécial d'entretien des troupes d'occupation en pays étrangers.

Le Sénat a adopté le projet créant un secrétariat général des P. T. T. et le projet relatif au repos hebdomadaire par roulement pour les rédacteurs des journaux et agences de presse. La séance a été renvoyée à cet après-midi à 15 heures.

La séance est reprise à 15 h. 05 sous la présidence de M. de Selves. On poursuit l'ordre du jour en attendant le budget retour de la Chambre et on adopte divers projets, puis on suspend la séance.

La séance est reprise à 18 h. 05.

M. CHAUMET, ministre du Commerce, dépose le projet d'arrangement commercial entre la France et l'Allemagne à propos de la Sarre. L'urgence est demandée, la discussion générale est ouverte et le projet est adopté.

Le Sénat siégera aujourd'hui

Le budget se faisant attendre, le Sénat malgré la pressante invitation de M. PAINLEVÉ, de siéger de nuit, s'ajourne à aujourd'hui à 9 h. 20.

Les salaires des mineurs

OPPOSITION COMPLÈTE DANS LA RÉGION DE SAINT-ÉTIENNE A TOUTE DIMINUTION

Saint-Etienne, 11. — Les mineurs de la région de Firminy et de Roche-la-Molière, sans distinction de syndicat unitaire ou confédéré, se sont mis d'accord pour repousser la proposition de diminution des salaires formulée par le Comité des Houillères. Des réunions s'organisent dans tous les centres, dans le but de délibérer sur un ordre du jour commun d'opposition.

GRÈVE PERLÉE DANS LA SARRE

Sarrebrouck, 11. — Depuis quelques jours, les ouvriers mineurs de la Sarre se livrent à une sorte de grève perlée, qui a réduit fortement la production.

Les Syndicats ont dénoncé le contrat de travail qui les liait à l'administration des mines domaniales et demandé l'ouverture de pourparlers en vue du relèvement des salaires.

UNE GRÈVE NATIONALE S'ANNONCE EN AMÉRIQUE

New-York, 11. — L'Association des propriétaires américains de mines d'anthracites a rejeté les demandes d'augmentation de salaires formulées par les ouvriers. Non seulement elle a repoussé cette requête, mais elle insiste pour une diminution des frais de production. Le leader des mineurs, John Lewis, a déclaré qu'à moins que les patrons ne cèdent, une grève nationale sera décrétée. La situation est la suivante : les ouvriers demandent une majoration de salaire de 10 % ; les patrons proposent une réduction de 15 à 20 %.

La crise charbonnière s'aggrave

Nous avons annoncé, à la suite des divers pourparlers qui ont eu lieu entre le ministre des Travaux publics et les représentants des exploitants des mines françaises, et des ouvriers mineurs français, que le Gouvernement avait promis de prendre un décret soumettant l'entrée des charbons allemands de vente libre en France, à une demande d'autorisation. Ce décret qui devait être rendu fin mai, n'a pas encore paru.

Le Gouvernement craindrait, dit-on, des représailles économiques de l'Allemagne. Or, celle-ci, ne s'embarrassant pas pour si peu, vient de nous devancer par l'interdiction de l'importation en Allemagne des charbons anglais. Ainsi, ce que notre pusillanimité repousse les Allemands l'adoptent. Ils pourront ainsi plus facilement écouler leurs stocks en France.

On sait, d'autre part, que l'Allemagne a d'ores et déjà baissé ses tarifs de transport pour l'expédition de ses charbons vers son littoral, ce qui lui permet de concurrencer les charbons anglais.

Enfin, l'on apprend que sur l'opposition des Chemins de fer de l'Etat, le Comité de Direction des Grands Réseaux, vient de rejeter en bloc les demandes de réduction de tarifs de transport présentées par les mines du Nord et du Pas-de-Calais, avec l'accord et l'appui du ministre des Travaux Publics.

Ainsi donc, notre situation charbonnière, faute de remèdes, est menacée d'une aggravation incessante et nos ouvriers mineurs, de chômage.

Concours d'Admission aux Ecoles Nationales d'Arts et Métiers

Parmi les noms des candidats admis au concours d'admission aux Ecoles nationales d'Arts et Métiers (examen probatoire), nous relevons les noms de VINGT-SEPT élèves de l'ECOLE SUPÉRIEURE PROFESSIONNELLE ET PENSIONNAT GOMBERT DE FOURNES (Nord) : Bontemps, Boulenger, Gérard, Darnal, Dhaussy, Dubruquoy, Dupont, Fiévet, Foret, Gerard, Godet, Gombert, Jauzon, Knight, Lavigne, Legrand, Leconte, Masschelier, Molin, Pernin, Poissonnier, Polvèche, Pouget, Sannier, Servat, Tison, Varlet. 10763

Les dettes Interalliées

UN VOYAGE DE M. THEUNIS AUX ÉTATS-UNIS

Bruxelles, 11. — Le gouvernement belge a fait appel à M. Theunis, en vue de négociations qui doivent avoir lieu à Washington, pour la consolidation des dettes belges.

DE SOI-DISANT GRAVES INCIDENTS DANS LA MARINE

Paris, 11. — Suivant une information publiée par l'organe officiel des Soviets en France, de graves incidents dont un notamment aurait été mortel, se seraient produits parmi les équipages des cuirassés « Courbet » et « Strasbourg », ainsi que sur le « Paris ».

Au ministère de la Marine, on nous déclare que ces nouvelles sont dénuées de tout fondement et on leur oppose un démenti formel.

FEUILLETON DU 12 JUILLET 1925. — N° 15

— Oui ! Et par la faute de ce misérable Jean de Préville !

— C'est à cause de lui que j'ai dû avoir recours à toi, à cause de lui que les expédients employés par toi pour me procurer de l'argent ont été rendus désormais impossibles, à cause de lui que je vais être obligée de diminuer considérablement mon train d'existence, de quitter cet hôtel. Ah ! malheur, malheur à lui !

— Eh bien ! je t'apporte justement, à son sujet, une nouvelle qui t'intéressera certainement.

— Quelle nouvelle ?

— Jean de Préville a été, je te l'ai dit, l'amant de la fiancée de son frère.

— Je le sais bien, et c'est même la connaissance de cette particularité qui va bientôt nous permettre de nous venger.

— Eh bien ! non, ce n'est pas de la façon que nous avons imaginée qu'il faut nous venger, car il y a mieux encore.

— Quoi donc ?

— La jeune fille en question est enceinte et dans deux mois l'enfant de Jean de Préville viendra au monde...

— Un enfant...

— Et c'est moi qui délivrerai la mère.

— Toi !

— Comprends-tu à présent tout le parti que nous pouvons tirer d'un pareil événement ? Sens-tu que nous pouvons faire payer chèrement à notre ennemi le mal qu'il nous a fait ?

— Evidemment. Mais je ne vois pas encore comment.

— Je vais te le dire.

Et Marotti, dont les yeux perçants avaient pris une expression de farouche cruauté, développa alors à Eva la trame de l'atroce combinaison à laquelle il avait songé en apprenant qu'un enfant allait être le fruit des amours criminelles de Jean de Préville et de Simonne Roncereaux.

Pour la réalisation de son projet, il fallait s'armer de patience, attendre vingt années, peut-être davantage, mais sa vengeance n'en serait que plus terrible.

L'instinct vindicatif du Corse réapparaissait en lui, lui dictant les moindres détails de son plan avec une précision presque mathématique.

En l'écoutant, Eva se sentait remplie à la fois de terreur et d'admiration pour cet homme dont elle connaissait cependant depuis longtemps les infernales ressources.

Pendant que les deux misérables échafaudent leur sinistre vengeance, revenons à Eugénie Daubert.

Après avoir congédié Clairval, la jeune fille avait eu un geste de profond découragement.

— Quoi ! s'était-elle dit alors, c'est tout ce qu'un garçon intelligent a trouvé ? Abandonner l'enfant, mais ce n'est pas une solution, cela, c'est un crime !

Elle ne fondait aucun espoir sur Galuchard, ne comptant pas qu'en cet esprit simple et un peu endormi naîtrait l'inspiration qui avait fait défaut à Clairval, beaucoup plus intelligent que son ami.

Que ferait-elle alors ?

Car elle avait beau retourner la même pensée dans sa tête, elle ne trouvait à l'angoissant problème aucune solution qui la satisfît pleinement.

Tout en réfléchissant, elle s'était occupée de préparer son modeste dîner et, au moment où sept heures sonnaient, elle allait se mettre à table.

A ce moment, on frappa discrètement deux coups à sa porte.

— Entrez, dit elle sans se déranger.

La porte s'ouvrit lentement et Galuchard parut, l'air intimidé, mais la physionomie souriante et couverte d'une expression béate et satisfaisante.

— Bonsoir, mademoiselle Ninette. Je ne vous dérange pas ?

— Pas du tout. Vous le voyez, je m'apprêtais à dîner. Asseyez-vous un instant.

— Ce n'est pas de refus, mademoiselle, d'autant plus que j'ai quelque chose à vous dire.

— Eh bien, dites.

Galuchard n'était guère orateur, cependant, il avait instinctivement la notion très vague que, pour donner plus d'effet à ce qu'on va dire, il faut préparer l'esprit de son auditeur, provoquer par un début alléchant toute son attention.

Aussi cherchait-il la phrase par laquelle il entamerait son sujet ; celle-là trouvée, le reste viendrait tout seul.

Pour occuper le temps froid qui résulta de cette recherche, il passa quelques secondes à choisir, des deux chaises qui se trouvaient dans la chambre, celle sur laquelle, il allait s'asseoir.

Il fut tiré d'embarras par Ninette elle-même qui prit pour elle un des sièges, lui épargnant ainsi l'ennui d'un choix qui menaçait de se prolonger.

Galuchard s'installa alors sur l'autre siège.

— Eh bien, demanda Ninette en attaquant son potage. Quelle est cette chose que vous avez à me dire ?

Galuchard fit appel à tout son courage et abordant carrément la question :

— Voilà, dit-il. Il s'agit de l'affaire dont vous nous avez parlé cet après-midi.

— Oui. Eh bien ?

— J'ai une idée.

— Vous !

L'exclamation de la jeune fille n'était guère aimable pour son interlocuteur ; mais celui-ci, sans prendre garde à ce détail, poursuivit :

— J'ai trouvé un docteur, je sais où l'enfant de votre amie pourra venir au monde, et enfin je crois qu'il sera mis entre les mains de braves gens.

— Dites vite, mon bon monsieur Galuchard, fit l'ouvrière, très intéressée par ce début et intérieurement toute confuse d'avoir pu douter de l'ingéniosité de l'employé d'octroi.

— Le docteur, mademoiselle Ninette, sera, si vous le voulez bien, celui que j'ai trouvé, il y a sept mois, à moitié assommé dans la rue et que j'ai amené dans cette maison où il a passé la nuit... Je vous ai raconté cette histoire, je crois.

— En effet. Mais lui, voudra-t-il ?

— C'est une affaire entendue, mademoiselle, je viens de le voir.

Pour le coup, Ninette fut abasourdie.

Galuchard était-il, malgré les apparences, un garçon plus débrouillard que son ami ?

A peine l'avait-elle instruit de son embarras qu'il s'était mis en campagne pour trouver un médecin !

Elle commençait à voir le jeune homme tout autre qu'elle ne l'avait vu jusqu'à présent.

Sans paraître remarquer le regard étonné que sa voisine jetait sur lui, Galuchard continua :

— *Pour l'accouchement*, je n'ai rien trouvé de mieux que ce que Clairval a dû vous proposer : vous demanderez à votre mère de garder votre amie chez elle pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'elle soit délivrée et complètement remise. L'essentiel est qu'elle consente à garder pour elle le secret qui lui sera ainsi confié. Cela vous convient-il ?

— Jusqu'à présent, c'est parfait. Mais l'enfant, monsieur Galuchard, l'enfant ?

— J'y arrive, mademoiselle. Ce dernier point est très délicat et tout dépend d'une personne qui... d'une personne qui...

Galuchard, après s'être tiré à merveille de la première partie de son discours, commençait à s'embrouiller.

Cela tenait principalement à ce qu'il était très ému.

En le voyant si troublé, Ninette ne put s'empêcher de rire.

— *Vous riez ! s'écria joyeusement* le jeune homme ; alors vous me redonnez courage.

— Que craigniez vous donc ?

— Votre désapprobation... Ce que j'ai à vous dire est si embarrassant... j'ai peur que vous ne vous moquiez de moi et de mon idée.

— Allons donc !

— Vous me promettez de ne pas m'en vouloir si ce que je vais vous dire vous déplaît ?

— Je vous le promets.

Cette promesse acheva de rassurer Galuchard.

— Eh bien voici à quoi j'ai pensé, mademoiselle Ninette. En vous préoccupant de l'avenir de l'enfant, vous ne pensiez pas seulement aux soins qui devront lui assurer l'existence et la santé, mais aussi au sort qui lui est réservé dans la société ?

— Bien entendu, je tiens à ce que, moralement et matériellement, il ne manque de rien.

— C'est-à-dire à ce qu'il ait des parents, une famille... un nom.

— Un nom ! Je vous l'avoue, l'intérêt que je lui porte d'avance ne va pas si loin... ce serait trop beau, songez donc. Un nom ! La possibilité d'échapper au mépris et à la déconsidération qui guettent les bâtards. Je ne vois guère comment...

— Attendez, mademoiselle Ninette, rien n'est plus simple, vous allez vous en rendre compte.

La jeune fille attendait anxieusement les paroles de son voisin.

— Supposez, continua alors ce dernier, que la jeune fille dont nous nous occupons connaisse un ménage de bons et braves gens, qui ne demanderaient pas mieux que de faire croire à tout le monde que cet enfant est le leur.

— En admettant que mon amie trouve ce ménage parmi ses connaissances, comment voudriez-vous...

— Ce ménage se rendrait à Pêchevesque en même temps que votre amie et, quand l'enfant naîtrait le mari irait le déclarer à la mairie comme étant le sien et celui de sa femme ; pour que cela paraisse vraisemblable dans le pays, cette dernière aurait la prétention de ne pas sortir, pendant plusieurs jours, après l'accouchement.

— Mais oui... c'est une idée...

— Excellente, n'est-ce pas ? interrogea Galuchard qui rayonnait.

— Elle serait excellente si l'on pouvait trouver des gens assez dévoués pour accepter de se substituer aux vrais parents et d'introduire dans leur ménage un enfant qu'ils n'auraient pas conçu.

— Je les ai trouvés, ces gens dévoués.

(A suivre).